



MUNICIPALES 2026

LES PROPOSITIONS DU SYNAVI

La culture, un enjeu de démocratie

La Culture n'est pas un supplément d'âme.

Elle est essentielle et participe, si elle est pensée de manière transversale et systémique aux côtés des autres secteurs de services publics et d'intérêt général (éducation, social, santé, justice...) d'un enjeu démocratique majeur.

Un territoire de culture est un territoire où chacun et chacune, peut faire entendre sa voix, débattre, créer, transmettre.

Il se doit d'être un écosystème juste et fertile, qui préserve l'implication de chaque artiste, chaque acteur et actrice culturel.le dans la vie de la cité, en leur garantissant les conditions d'exercice de leurs métiers.

Il se doit d'être bâti sur la confiance dans les dynamiques locales et le respect de leurs diversités.

Il se doit de participer au financement de ces initiatives d'intérêt général, à la construction et la préservation des outils de leurs réalisations.

Soutenir la diversité artistique et la viabilité du secteur non marchand c'est favoriser le maillage territorial, aller au-devant des habitants et habitantes les plus éloignés de l'accès à l'art et la culture, favoriser la pratique artistique, c'est préserver l'emploi, et faire commun.

PROMOUVOIR LA LIBERTÉ DE CRÉATION, LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION POUR GARANTIR L'EMPLOI

Favoriser l'implication d'équipes artistiques sur les territoires ;

Donner aux artistes les moyens de pratiquer et de créer en favorisant l'émulation : espaces partagés de répétition, de représentation, de travail administratif, de stockage ;

Préférer les soutiens sur du temps long, les trajectoires pluriannuelles, la transparence des décisions : conventions, aides à la résidence, soutien à la tournée raisonnée.

GARANTIR POUR CHACUN ET CHACUNE L'ACCÈS À LA CULTURE, LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LE PLEIN EXERCICE DE SES DROITS CULTURELS

Garantir l'Égalité Femme-Homme en soutenant la parité dans les aides et leurs montants et en appliquant des critères discriminants positifs aux projets qui œuvrent à l'égalité Femme-Homme ;

Garantir l'inclusivité sur les plateaux comme dans les salles en appliquant des critères discriminants positifs aux projets qui promeuvent l'inclusivité sous toutes ses formes (la diversité culturelle et sociale, genre, handicap...) ;

Soutenir les mouvements associatifs et accompagner la pratique amateur : (re)donner la parole aux habitants.

COOPÉRER POUR CONSTRUIRE UNE POLITIQUE CULTURELLE DURABLE, INSCRITE DANS LES ENJEUX TERRITORIAUX

Soutenir les circuits courts et les acteurs de proximité : Lieux Intermédiaires et Indépendants, résidences de territoire ;

Appliquer des critères discriminants positifs aux projets qui intègrent les enjeux environnementaux : tournées raisonnées, mobilités douces ;

Créer des espaces de co-construction et d'évaluation associant l'ensemble des parties prenantes et en favorisant la mise en cohérence des politiques publiques.

ZONES D'ACTION ARTISTIQUE PRIORITAIRES

Coopérer et soutenir les acteurs et actrices de proximité pour favoriser l'accès la culture

En zone urbaine sensible, en territoire rural ou zone périurbaine, les empêchements d'accéder à l'offre culturelle, peuvent avoir des causes multiples (géographiques, sociales, psychologiques), parfois conjuguées. Les conséquences en sont les mêmes.

Nombre d'équipes et lieux indépendants œuvrent sur ces territoires développant des stratégies sensiblement identiques : projets globaux mêlant étroitement création, éducation artistique et interventions de proximité, inscription sur du temps long et travail partenarial. Leur action est pourtant souvent trop peu considérée et accompagnée.



Créer des Zones d'Action Artistique Prioritaires sur un modèle de financements croisés et de groupements d'intérêt public, en soutenant les partenariats entre auteurs et actrices locaux de la culture, de l'éducation populaire, et de l'ensemble des services publics afin de renforcer la coopération au bénéfice des habitant.es les plus éloigné.es de l'offre culturelle.

UN PLAN POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Soutenir l'éducation artistique et culturelle et l'éducation populaire

L'accès à l'art et à sa pratique collective dès le plus jeune âge, participe, comme les pratiques d'éducation populaire ou sportives, au processus de construction de l'individu, à l'élaboration de sa pensée critique et à son équilibre. L'imaginaire nourrit ; il permet d'anticiper, de se projeter, d'inventer des solutions inédites.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) repose par essence sur une co-construction et une action complémentaire entre artistes et équipes pédagogiques et structures sociales, familles, etc...



Nous proposons de répondre aux enjeux du 100% EAC par le développement, pour chaque commune ou intercommunalité, de plans qui réinventent des formes d'éducation artistique pour l'enfance et la jeunesse - avec une attention aux maternelles et aux primaires - en s'appuyant sur les équipes artistiques et entreprises culturelles locales et les autres acteurs et actrices du territoire.

TERRITOIRE D'ART ET D'ESSAI

Soutenir les Lieux et équipes artistiques dans leur implantation locale

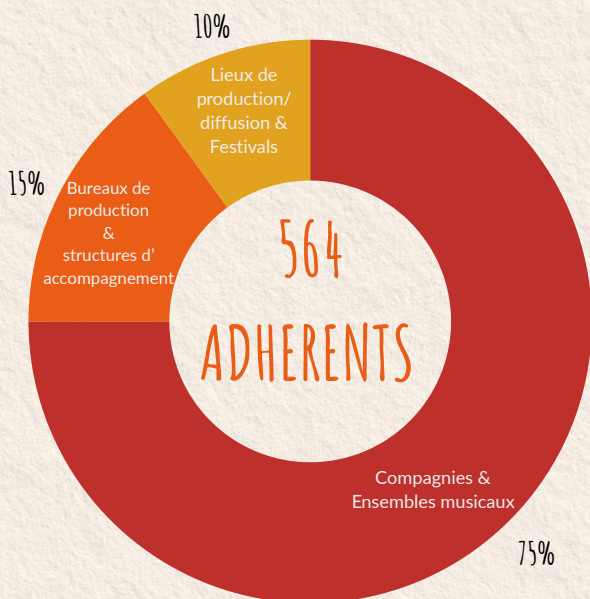
A l'initiative de collectifs ou de compagnies, fortement ancrés localement, les Lieux Intermédiaires et Indépendants tissent des liens durables entre des réseaux d'acteurs (locaux, culturels, associatifs, sociaux), des habitants, et des équipes artistiques. Maillons essentiels, ils sont à la fois, une ouverture à l'art et la culture pour leurs voisins, un lien quotidien dans un quartier, un laboratoire de formes artistiques les plus innovantes et des plus belles utopies.

Les résidences de territoire ou projets d'infusion artistique mêlent création, éducation artistique et action culturelle. Ils favorisent l'élaboration de formes d'interventions artistiques sans cesse renouvelées et des propositions sensibles en totale adéquation avec leur environnement.



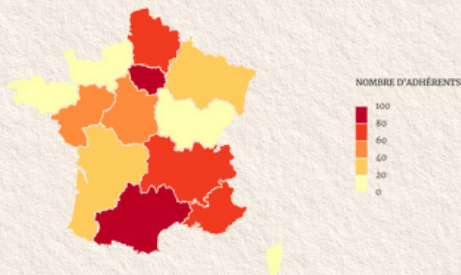
Ces lieux comme ces projets sont par essence le fruit de constructions conjointes entre équipes artistiques et partenaires locaux et institutionnels. Leur singularité nécessite le développement de conventions d'objectifs spécifiques et des trajectoires pluriannuelles.

Le SYNAVI, syndicat national des arts vivants, est né en 2003 de l'association de plusieurs regroupements régionaux de compagnies et de structures indépendantes de création, production ou diffusion du spectacle vivant, toutes disciplines confondues. Il porte et défend l'intérêt de plus de 600 équipes artistiques, festivals, Lieux Intermédiaires et Indépendant et bureaux de production, engagés dans le service public du spectacle vivant et qu'il accompagne dans leurs responsabilités d'employeurs. Présent sur l'ensemble des territoires, il porte la voix de ses adhérents dans les instances politiques et paritaires, aux niveaux national et régional. Il est membre fondateur, avec le SCC, de la FSICPA, qui siège dans les conventions collectives du secteur du spectacle vivant (CCNEAC et CCNSVP).



LES DISCIPLINES

- Théâtre, marionnettes, arts du récit
- Danse
- Arts de la rue
- Musique
- Cirque/clown



Contacts des délégations régionales :